

Initiatives ministérielles

Mme le vice-président: Si le député voulait patienter un peu, il verrait que son collègue s'apprête à faire une intervention tout à fait en rapport avec le sujet de la motion.

• (1600)

M. Fee: Madame la Présidente, mes intentions ne tarderont pas à devenir claires. Je sais très bien que les gens ont des inquiétudes. Ils m'en ont fait part à moi et aussi à tous les autres députés, j'en suis sûr. Certaines de ces préoccupations sont fondées, mais il y a dans certains cas des exagérations qui tiennent à un manque d'information ou à des malentendus. Il importe que ces préoccupations s'expriment et elles méritent une réponse avant que ce projet n'aille plus loin.

Je me réjouis de pouvoir, avec d'autres personnes, parler aujourd'hui du projet de loi et de la motion de renvoi. J'invite la Chambre à autoriser la création d'un comité qui va entendre le point de vue des Canadiens intéressés et des amateurs d'armes à feu responsables avant que l'étude du projet ne se poursuive.

J'ai également trouvé encourageante, ce matin, la réponse que la ministre a donnée au député de Notre-Dame-de-Grâce. Elle a dit que le comité ne s'en tiendrait pas strictement au contenu du projet, mais pourrait aussi examiner la réglementation dans une perspective plus large. Cela me semble important.

Il y a au Canada beaucoup d'utilisateurs d'armes à feu responsables qui peuvent nous éclairer. On a demandé leur opinion à nombre d'entre eux pour rédiger le projet. J'ai demandé à la ministre la liste des personnes consultées, et on m'a dit que le ministre précédent avait mené de vastes consultations de juillet à septembre de l'an dernier. Les principaux groupes d'intérêts qui s'occupent de la question des armes à feu ont alors eu l'occasion de présenter des mémoires pour exposer leurs craintes et leurs propositions. Il y a eu des réunions avec les représentants des services policiers, de la Fédération de tir du Canada, de la Fédération canadienne de la faune, de l'Association canadienne des chefs de police, de l'Association de l'industrie canadienne des munitions et armes de sport, de la National Firearms Association et de l'Association de tir Dominion du Canada. Tous ces groupes ont été consultés.

Maintenant que le projet de loi a pris forme, j'estime qu'il faut leur donner l'occasion de réagir. Ils tiennent tout autant que nous à la sécurité des Canadiens et ils ont

tout intérêt à promouvoir une utilisation prudente des armes à feu. Ils méritent de participer à l'examen du projet et de se faire entendre encore une fois.

Tous les députés qui représentent des circonscriptions rurales ont déjà entendu le point de vue de beaucoup de leurs électeurs. Depuis le dépôt du projet de loi, en juin, bien des gens de ma circonscription sont intervenus auprès de moi. Ma circonscription englobe une grande zone urbaine, celle de Red Deer, qui est entourée de centaines de milliers de milles carrés de terres agricoles fertiles qui s'étendent jusqu'au pied des magnifiques Rocheuses. C'est une région dont le panorama est saisissant. C'est aussi une bonne zone naturelle de chasse. Il serait exagéré de dire qu'absolument tout le monde va à la chasse et se trouve donc touché. Il serait par contre tout à fait exact de dire que chacun d'entre nous connaît des gens qui vont à la chasse, car il y en a beaucoup.

J'ai reçu quelques lettres de chasseurs et de membres de clubs de tir qui vivent dans des villes, mais la plus grande partie de mon courrier, et de loin, venait de régions rurales, d'agriculteurs qui se servent d'armes à feu pour se débarrasser des prédateurs, de chasseurs légitimes qui s'adonnent à leur sport favori depuis des années sans avoir jamais eu d'accidents, de membres de clubs de tir qui s'enorgueillissent de tout ce qu'ils savent en matière de sécurité dans le maniement des armes.

Le fait que la plus grande partie de mon courrier vienne des campagnes témoigne d'un problème, que nous connaissons au sujet de bien d'autres questions à la Chambre. Dans notre pays si vaste et si divers, les perceptions varient parmi les groupes, les milieux culturels, les régions et même les groupes linguistiques. Dans ce cas, il y a des différences de perception entre les milieux urbains et ruraux. Les propriétaires légitimes d'armes à feu ne vivent pas tous en milieu rural, mais ils y sont certes plus nombreux. Par ailleurs, l'usage abusif des armes à feu ne se limite pas aux zones urbaines, mais c'est là qu'il est le plus fréquent.

Lorsque vient le moment de rédiger un projet de loi, les rédacteurs sont habituellement des gens de la ville qui n'ont pas toujours l'expérience qu'il faut pour comprendre la position rurale. Comme ma circonscription a une importante population rurale, j'ai reçu beaucoup de courrier. Les gens m'ont exprimé leurs préoccupations et j'estime qu'il est de mon devoir de les transmettre tant à la ministre qu'à la Chambre.